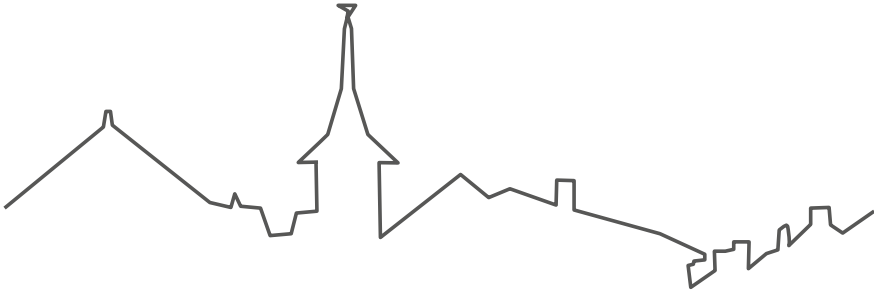




BODZ'INFO



INVITATION AU PROCHAIN CONSEIL GENERAL

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance du Conseil général à la Maison Bodzérane qui aura lieu le :

Mardi 1er octobre 2024 à 20h00

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « AIEE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Préavis municipal n° 6/2024** - Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025
8. **Préavis municipal n° 7/2024** – Adoption du plan d'affectation communal (PACom) et de son règlement
9. Divers et propositions individuelles

Afin de vous permettre une préparation adéquate, le procès-verbal de la dernière séance ainsi que les préavis municipaux sont à votre disposition sur le site internet de la Commune: <http://www.bogy-villars.ch> -> Onglet -> Autorités -> Conseil Général. *

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, nous vous saurions gré de bien vouloir en informer préalablement le Président par écrit ou par téléphone. **

En vous remerciant d'ores et déjà de votre participation et dans l'attente de vous rencontrer, nous vous présentons, Chers Membres du Conseil général, nos salutations les meilleures.

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président
Chris Chard



La Secrétaire
Liliane Meylan

* Les personnes n'ayant pas d'accès internet peuvent demander une copie auprès de la Secrétaire du Bureau au 079/640.68.22

** Président e-mail: presidentcg@bogy-villars.ch – 076/236.48.57



A la fin du Conseil général, un apéritif sera offert

TRAVAUX GRAND RUE ET CAD



Les travaux de réfection de la Grand Rue et l'installation du chauffage à distance se poursuivent selon le planning ci-dessous :

- Fouille phase 4 : fin vers fin septembre
- Fouille phase 5 : mi-septembre – mi-octobre
- Surface phase 3-2-1 : Fin septembre – Fin décembre
- Surface phase 4 et 5 : Dès janvier
- Fouille phase 12 : A la suite, dès janvier
- Fouille phase 10 : fin vers mi-octobre
- Fouille phase 13 : novembre
- Fouille phase 14 : Décembre
- Phase 15 : pas de fouille, concerne uniquement l'alimentation en eau
- Fouille 16-17 : A la suite, dès janvier

Toutefois, ces dates peuvent subir des changements selon l'avancement du chantier.

Le calendrier a été remis à jour, mais reste sous réserve des aléas du chantier.

Pour rappel, tous les parkings communaux restent accessibles durant les travaux (le cimetière, la Touille, le long de la Grand Rue direction Lausanne, le parking de La Laiterie). En plus, le long du chemin des Perrailles, il est également possible de se parquer.

La Municipalité remercie la population de sa compréhension pour les perturbations engendrées par ce chantier.

Chantier de la Grand Rue et cœur du village : premiers tronçons réalisés



Abattage d'arbres



En vertu de la nouvelle Loi sur la Protection du Patrimoine Naturel et Paysager (LPrPNP), en vigueur depuis le 1er janvier 2023, et de son Règlement d'application, en vigueur depuis le 1er juillet 2024, le patrimoine arboré est désormais conservé dans son état actuel.

Toute intervention sur un arbre, allant au-delà de l'entretien courant doit faire l'objet d'une demande officielle à la Commune, au moyen du formulaire ad hoc (disponible sur demande au Greffe).

Le Règlement communal sur la protection des arbres et son Plan de classement sont caduques.

Plus d'informations suivront.

RAPPEL MANUEL : Animaux

Obligation d'enregistrement à la banque de données AMICUS à Berne

AMICUS est une banque de données indépendante pour les détenteurs de chiens qui est opérationnelle sur tout le territoire suisse.

Tous les chiens doivent être marqués de façon unique et infalsifiable par l'implantation d'un microchip et être enregistrés dans la banque de données AMICUS, qui a remplacé la banque de données ANIS. Pour les détenteurs dont les chiens étaient déjà enregistrés dans la banque de données ANIS, aucune démarche ne doit être entreprise. En effet, les données d'ANIS ont été reprises automatiquement dans la banque de données AMICUS.

Les chiens importés de l'étranger doivent être présentés dans les 10 jours après l'importation à un vétérinaire en Suisse. L'annonce de ces chiens pour l'enregistrement dans la banque de données AMICUS doit ensuite être faite dans les 10 jours par le vétérinaire (avec le numéro de microchip ou de tatouage étranger). Les données éventuellement déjà enregistrées à l'étranger ne sont pas transmises automatiquement en Suisse.

La réglementation n'impose pas l'implantation d'un microchip pour les chiens portant un tatouage bien lisible. Toutefois, les chiens tatoués doivent également être enregistrés dans la banque de données nationale AMICUS (annonce faite par l'entremise du vétérinaire).

Réglementations cantonales concernant les chiens

- Les chiens doivent être assurés en responsabilité civile (assurance-responsabilité civile spécifique «détenteur de chien», à conclure auprès d'une compagnie d'assurance privée).
- Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps dans **les espaces publics**.
- Si un chien blesse gravement un être humain ou un animal ou s'il est particulièrement agressif, les vétérinaires, médecins, responsables des refuges ou pensions, organes de douane et éducateurs canins doivent l'annoncer au service cantonal compétent, en principe à l'office vétérinaire cantonal.



Brunch du 1^{er} août

Cette année, la Municipalité a décidé d'innover en proposant le brunch du 1^{er} août à la ferme, à midi.

C'est dans un cadre bucolique que cette manifestation a eu lieu avec plus de 50 personnes présentes qui ont pu déguster un buffet réalisé par les Paysannes vaudoises et profiter d'un accompagnement musical de circonstance.



SORTIE DES AINES

Cette année, la sortie des aînés a amené nos retraités dans la magnifique région du Canton de Fribourg qu'est la Gruyère.

Au menu, dégustation du menu de Bénichon au Restaurant à Crésuz après en avoir pris plein les yeux au bord du Lac de la Gruyère en dégustant un café.

Vous trouverez l'immortalisation de cette journée magnifique en visitant la galerie photo de notre site internet : <https://bougy-villars.ch/galerie/>



BOUGY-BOUGE – FUTURS EVENEMENTS



L'apéritif du vendredi 27 septembre est reporté au vendredi 4 octobre

Les inscriptions pour les Fenêtres de l'Avent 2024 sont ouvertes !



Accueillez les Bodzérans devant chez vous pour un moment convivial, avec ou sans agape, ou décorez simplement votre fenêtre aux couleurs de Noël.



Inscriptions jusqu'au 31 octobre
à contact@bougy-bouge.ch ou au 079 205 48 43

BOUGY-BOUGE PRÉSENTE

SOIRÉE KARAOKE & COCKTAILS SPÉCIAL HALLOWEEN

SAMEDI 2 NOVEMBRE | DÈS 21H00
MAISON B ODZÉRANE
GRAND RUE 11 | 1172 BOUGY-VILLARS
ENTRÉE LIBRE

**BONBONS ET ANIMATIONS
POUR LES ENFANTS JUSQU'À 12 ANS
DE 18H À 20H
AU FOYER DE LA MAISON BODZÉRANE**





SOCIETE DE TIR « LE SIGNAL » SAUBRAZ-BOUGNY

WWW.tirlesignal.ch

Voici un aperçu de nos activités majeures de cet été 2024.

30 Août 2024

27ème Fête Fédérale de Tir

des Vétérans

À Langenthal BE

3 de nos Vétérans ont fait le déplacement en

Suisse allemande pour participer à cette

belle Fête de tir.

Françoise et Sami Kämpf

Robert Gilliard

Ils sont les 3 rentrés avec la médaille
Fédérale

Bravo.



14 septembre 2024 à Bavois.

Tournoi Juniors d'automne et qualification

pour la finale Romande 2024

4 de nos Juniors étaient qualifiés pour ce

Tournoi 2 d'entre eux se sont qualifiés pour la

Finale Romande qui se déroulera le 12 octobre

au stand de Malleray BE

Bravo à Victoria Meylan et Julien Val

qui iront défendre les couleurs Vaudoise

et les couleurs de notre société Saubraz-Bougny.

Nous leurs souhaitons plein succès pour

Cette journée à Malleray

Nous vous rappelons que le tir de clôture aura lieu le 6 octobre au stand de Saubraz dès 9h00 et un repas vous sera servi sur inscription jusqu'au 30 septembre chez F. Kämpf au 079 212 44 38. Nous vous attendons nombreux pour clôturer cette année de tir 2024.



INFO POLICE-POPULATION

Sécurité au bancomat : comment éviter les vols et les fraudes ?

Les voleuses et voleurs ciblent souvent les bancomats. Restez vigilante et vigilant lors de vos retraits d'argent.



Pourquoi faut-il faire preuve de concentration au bancomat ?

Il est possible que des voleuses et voleurs cherchent à détourner votre attention pour voler votre carte bancaire et votre code, ou pour retirer de l'argent sans que vous le remarquiez.

Quelles sont les méthodes utilisées pour voler les cartes aux bancomats ?

Les voleuses et voleurs utilisent différentes méthodes. La plus courante consiste à observer votre code et à voler votre carte. Il se peut, par exemple, qu'une ou un complice détourne votre attention pendant qu'une voleuse ou un voleur commet le vol. Une autre technique est de vous faire croire que la machine a avalé votre carte, puis de vous inciter à entrer à nouveau votre code pour la débloquent. À ce moment, l'auteur ou l'auteure a déjà votre carte et essaie donc de récupérer votre code.

Comment les voleuses et voleurs dérobent-ils l'argent des bancomats ?

Certaines voleuses et voleurs volent directement votre argent pendant que vous utilisez le distributeur. La somme retirée est souvent de 1'000 CHF.

Comment se protéger des vols au bancomat ?

- Observez les alentours avant d'utiliser un distributeur.
- Demandez aux autres personnes de se tenir à **distance** pendant vos retraits.
- Sortez votre carte seulement quand personne n'est proche.
- Soyez prudente et prudent avec toute personne approchant le bancomat.
- **Cachez** le clavier pendant que vous entrez votre code.
- Gardez toujours un œil sur le distributeur et **assurez-vous que personne n'éjecte et ne vole votre carte.**
- Interrompez le retrait si vous remarquez quelque chose d'anormal.
- En cas de doute, appelez immédiatement la police au 117.

Que faire en cas de vol de carte au bancomat ?

- Faites immédiatement **opposition à votre carte** en cas de perte ou de vol. Pensez à enregistrer le numéro de votre banque dans votre téléphone.
- Contactez la police au 117 pour **signaler le vol** en indiquant où se trouve le bancomat.
- **Portez plainte** au poste de police le plus proche

PETITES ANNONCES

APPARTEMENT A LOUER – BOUGY-VILLARS VD

Magnifique appartement de 4 pièces à Bougy-Villars avec vue sur le lac et les montagnes

Appartement de 85 m2 composé de :

3 chambres

1 salle de bain avec baignoire

1 wc visiteur

cuisine ouverte sur le séjour

séjour et salle à manger avec vue panoramique sur le lac et les montagnes

1 cave

buanderie commune

Place de parc : 160.- (parking souterrain au centre du village)

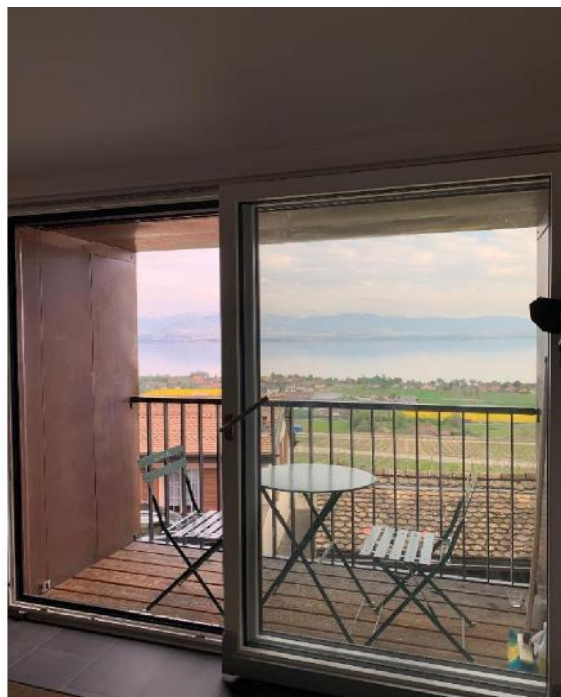
Disponibilité de suite

Prix CHF Loyer : 2'348.- + 140.- de charges

Pièces : 4

Disponibilité : de suite

Orientation : Sud – vue sur le lac

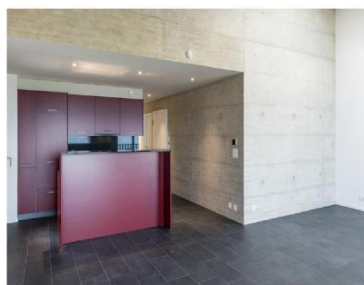


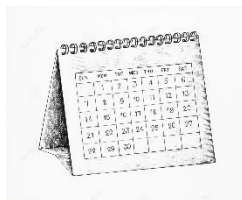
NPA : 1172

Surface : 85 m2

Prix CHF Place de parc : 160.-

Contact : bardini.melissa@gmail.com





AGENDA

14 décembre 2024

Fenêtre de l'Avent / Père Noël/Sapins

6 janvier 2025

Fête des Rois

HALLOWEEN

Le jeudi 31 octobre, dès 18 h 30, les enfants sont invités dans la cour de la maison Bodzérane pour une soupe à la courge géante agrémentée de bonbons.



À l'occasion de la fête d'Halloween, il est d'usage que les enfants se déguisent avec des costumes effrayants à l'image des fantômes, des sorcières, des monstres ou des vampires et aillent sonner aux portes en demandant des friandises.

Nous invitons les personnes qui acceptent la venue de ces enfants, de le signaler par la **présence d'une lumière** devant chez eux, bougie, citrouille illuminée ou autre, le jeudi **31 octobre** dès la tombée de la nuit.

NUMEROS UTILES

16

| | |
|--|---------------|
| Administration communale | 021808 54 41 |
| Contrôle des habitants d'Aubonne | 021 821 51 00 |
| Police | 117 |
| Feu | 118 |
| Ambulance | 144 |
| Empoisonnements | 145 |
| Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes | 147 |
| Rega | 1414 |
| Caisse de chômage, Morges | 021 557 92 91 |
| Centre de biométrie, passeports | 0800 011 291 |
| ECA Pully | 058 721 21 21 |
| Etat civil de La Côte, Morges | 021 557 07 07 |
| Garde forestier, M. François Martignier | 079 486 96 23 |
| Garde pêche, M. Sylvain Kramer | 079 237 42 66 |
| Garde faune, M. Dominique Morel | 079 237 42 57 |
| Gendarmerie d'Aubonne | 021 557 16 21 |
| Hôpital de Morges | 021 804 22 11 |
| Inspecteur forestier, M. Fabian Drollinger | 079 414 47 62 |
| Justice de paix, Morges | 021 557 94 00 |
| Office d'impôt districts de Nyon & Morges | 022 557 50 00 |
| Préfecture de Morges | 021 557 91 25 |
| Ramoneur, MZ ramonage Romainmôtier | 079 518 21 19 |
| Registre foncier de La Côte, Tolochenaz | 021 557 91 40 |

